



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

**62520 - Enseignement et transmission artistiques**

**Proposition d'approbation d'un projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2017 - 2020 à conclure avec l'association Pôle Sud**

**Rapport n° CP/2017/469**

**Service gestionnaire :**

K220 - Service du développement artistique

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs à conclure avec l'association Pôle Sud et d'autoriser son Président à conclure cette convention.

Le Département a pour compétence la planification de l'offre d'enseignement artistique dont les orientations sont précisées dans le Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques (SDDEA) (délibération n°121 du 12 décembre 2011).

Les deux principaux objectifs du SDDEA sont l'amélioration de la qualité de l'enseignement et son accès au plus grand nombre. A ce titre, le Département apporte son soutien à des établissements d'enseignement artistique, à des structures ressources ainsi qu'à la réalisation de diverses actions et manifestations contribuant à l'éducation artistique, aux pratiques amateurs et à la médiation culturelle.

**Proposition de renouvellement de la convention d'objectifs avec l'association PÔLE SUD pour la période 2017-2020**

L'association PÔLE SUD, créée en 1989 et implantée dans le quartier de la Meinau à STRASBOURG (en Zone Urbaine Sensible), est clairement identifiée comme un pôle ressource en matière de danse, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques. Elle est partenaire du Département depuis de nombreuses années.

Elle propose une programmation qui présente la danse sous toutes ses formes, aussi bien en termes de diffusion (près de 35 compagnies françaises et étrangères accueillies chaque année) que de formation, de médiation,...

PÔLE SUD dispose d'une salle de spectacles de 320 places, de deux grands studios de danse et de cinq studios de musique et de danse. Elle est chargée du fonctionnement de l'école de musique et de danse du réseau de l'Association Départementale d'Information et d'Action Musicales et Chorégraphiques du Bas-Rhin (ADIAM 67).

En 2001, elle a obtenu le label de scène conventionnée pour la danse et la musique et en 2015 celui de Centre de Développement Chorégraphique (CDC).

L'équipe de PÔLE SUD travaille en partenariat avec d'autres structures culturelles du territoire départemental : l'Espace Culturel DJANGO REINHARDT, le Théâtre National de STRASBOURG, le Centre International de Rencontres Artistiques, LE MAILLON, le TJP, l'Opéra National du Rhin, Le FRAC Alsace à Sélestat, la Médiathèque André MALRAUX, l'UFR des Arts de l'Université de STRASBOURG, le Relais Culturel de BISCHWILLER, le Relais Culturel d'OBERNAI, le Théâtre du Marché aux Grains à BOUXWILLER, le Musée WÜRTH à ERSTEIN, le Centre de Formation des Musiciens Intervenants à SÉLESTAT, le Château d'ANDLAU, le Musée de la FOLIE MARCO à BARR.....

Pôle Sud propose depuis 2015 des moments de rencontre avec les habitants du quartier de la Meinau à STRASBOURG, pendant deux temps forts, l'ouverture de saison et le festival

Extrapôle, et développe les partenariats sur ce quartier avec notamment le Centre socio-Culturel, la Médiathèque, le collège LEZAY MARNESIA, les écoles primaires.

Pendant la période d'application de la convention précédente, de 2013 à 2016, PÔLE SUD a accueilli plus de 45 000 spectateurs. L'association a développé l'accompagnement aux compagnies de la région et soutenu 23 créations.

PÔLE SUD propose des formations pour des publics amateurs et professionnels. Elle a accueilli 31 compagnies en résidence et proposé avec les artistes des ateliers dans plusieurs collèges de Strasbourg dont certains sont situés dans des quartiers prioritaires, ainsi que dans les collèges de MARMOUTIER, INGWILLER, DUTTLENHEIM et ERSTEIN (ateliers du regard, ateliers de pratique qui peuvent se compléter par une visite technique du théâtre).

Les autres actions menées sont des créations impliquant des danseurs amateurs, des formations pour des publics amateurs et professionnels, des rencontres, des présentations d'étapes de création, des workshops, des conférences, des expositions, des performances. Les actions culturelles ont permis de toucher environ 3 000 personnes dont plus de 2 000 jeunes de 6 à 18 ans.

Les activités de l'association PÔLE SUD sont en cohérence avec les objectifs du Département du Bas-Rhin pour une culture diversifiée et de proximité, au plus près des acteurs comme des populations des territoires, avec une attente particulière portée aux publics relevant des compétences départementales, notamment les plus fragiles d'entre eux.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider de renouveler le partenariat du Département avec Pôle Sud pour la période 2017-2020.

Il s'agit d'une convention d'objectifs et de moyens multipartenariale, dont les partenaires institutionnels sont les suivants :

- Département du Bas-Rhin
- Région,
- Ville de Strasbourg,
- Etat,

Et dont l'engagement financier global s'élèverait à un montant maximum de 6 066 751 € sur la période.

Dans le cadre de la convention d'objectifs 2017-2020, l'association PÔLE SUD s'engagerait, auprès du Département du Bas-Rhin, à réaliser les actions suivantes :

- actions de sensibilisation auprès de différents publics (collégiens, amateurs, publics fragiles socialement,...) ;
- formations dans le domaine de la danse ;
- accompagnement des compagnies du Bas-Rhin ;
- accueil d'artistes en résidence, notamment des artistes ou compagnies du Bas-Rhin ;
- développement de partenariats autour de projets artistiques avec d'autres structures du département, notamment les relais culturels.

Le projet de convention d'objectifs précise que, pour l'année 2017 la subvention est de 22 000 €. Le montant de cette subvention a été voté lors de la Commission Permanente du 15 mai 2017 (délibération n°187).

Pour les exercices 2018 à 2020, la participation départementale serait définie selon les éléments du bilan annuel du projet culturel et artistique, après le vote du budget prévisionnel du Département, et en fonction des crédits inscrits.

Sur avis favorable de la Commission de l'Enfance, de la Famille et de l'Education réunie le 12 octobre 2017, il est proposé à la Commission Permanente d'approuver le renouvellement de la convention d'objectifs à conclure entre le Département, la Région, la Ville de

Strasbourg, l'Etat et Pôle Sud, pour la période 2017-2020, ainsi que les termes du projet de convention d'objectifs jointe en annexe au présent rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente, par délégation et sur proposition de son président :*

- décide du renouvellement de la convention pluriannuelle à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Région, la Ville de Strasbourg, l'Etat et l'association Pôle Sud ;*
- approuve les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2017-2020 à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'association Pôle Sud, jointe en annexe à la délibération ;*
- décide que l'attribution d'une subvention s'effectuera de la manière suivante : la participation départementale sera définie selon les éléments du bilan annuel du projet culturel et artistique, après le vote du budget prévisionnel du Département, et en fonction des crédits inscrits.*

*La Commission Permanente autorise son président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 23/10/17

Le Président,



Frédéric BIERRY